



INFORMATIONS PRÉALABLES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Avant le **19 octobre 2018**

1. Merci de retourner ce dossier dûment rempli à trophees.inno@lsa.fr

2. **Inscription en ligne impérative** pour valider votre candidature sur www.lsa-conso.fr (rubrique Evénements/Trophées)

INFORMATIONS SOCIÉTÉ

Nom :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....)Y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée) attachés aux réalisations présentées ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine et son site internet « LSA » ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées LSA de l'Innovation et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur, en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société GISI font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre inscription en tant que candidat, et sont enregistrées dans notre fichier. GISI, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra vous envoyer des propositions commerciales en vue de participer à des événements organisés par le Groupe. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse suivante : cnil@gisi.fr

Vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces propositions par courrier, fax ou courrier électronique, merci de cocher ici

CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

Si vous souhaitez faire concourir un produit/réalisation/démarche dans plusieurs catégories, vous devez remplir autant de dossiers de candidature que de catégories et acquitter le droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

Produits de grande consommation

- Boissons alcoolisées
- Boissons non alcoolisées
- Crèmerie - Ultrafrais
- Entretien
- Épicerie salée
- Épicerie sucrée
- Fruits & légumes
- Hygiène - Beauté
- Produits de la mer
- Surgelés salés
- Surgelés sucrés
- Traiteur - Produits carnés
- 100% Made in France PGC
- International PGC

Tendances alimentaires

- Bio
- Nutrition Santé
- Snacking

Produits non-alimentaires

- Ameublement
- Décoration
- Bricolage - Jardinage - Animalerie
- Culture - Ecriture (arts, fournitures scolaires...)
- Électronique grand public (TV, téléphonie, MP3...)
- Gros électroménager
- Petit électroménager
- Multimédias
- Jeux et Jouets
- Objets connectés
- Services (carte et coffret cadeau, assurance...)
- Textile - Sport – accessoires
- 100% Made in France Non-alimentaire
- International Non-alimentaire

Campagnes de communication

- Distributeur
- Industriel

Design

- Alimentaire
- Non-alimentaire

Transition énergétique

Digitalisation du Point de vente

Métiers

- Développement durable
- Équipement de magasins
- Marketing
- Merchandising
- Supply chain
- Services et solutions

Concepts distribution

- Magasins alimentaires
- Magasins non-alimentaires
- Site e-commerce
- Application m-commerce
- Stratégie Cross-canal



DE L'INNOVATION

DOSSIER DE CANDIDATURE

DESCRIPTION DU PRODUIT/CONCEPT

- **Nom de la société :**
- **Nom du produit/concept :**
- **Descriptif succinct du produit/concept (100 caractères maximum espaces compris) :**

- **Compte Twitter :**
- **Date de lancement public :**
(Indiquez le(s) pays si vous concourez dans la catégorie internationale)

- **Visuel du produit/concept (en haute définition ; taille maxi : 3 Mo) :**

■ **Pour les catégories « Métiers » et « Concepts distribution »** Brève description – principales caractéristiques (650 caractères, espaces compris) :

■ **Descriptif détaillé du produit/concept (2000 caractères maximum, espaces compris) :**

■ **Objectifs / Parti pris :**

■ **Bénéfices consommateur :**

■ **Atouts par rapport à la concurrence :**

■ **Prix et positionnement :**

■ **Performances constatées depuis la mise sur le marché :**

INFORMATIONS MARCHÉ

■ **Sur quel marché / secteur ce produit est-il commercialisé ?**

Ou : Sur quel marché / secteur ce concept est-il présent ?

■ **À qui s'adresse-t-il ?**

■ **À travers quel type de réseau de distribution est-il commercialisé ?**

ÉLÉMENTS À FOURNIR

Merci de retourner ce dossier dûment rempli par mail à trophees.inno@lsa.fr **avant le 19 octobre 2018**

1. Éléments facultatifs

Pour optimiser vos chances de gagner, merci de nous les faire parvenir selon les délais et conditions précisés dans le règlement :

Dossiers de presse (fortement conseillé) :

Oui Non

Films (obligatoire pour le Trophée Campagne de Communication) :

Oui Non

2. Éléments obligatoires

Echantillons pour les catégories « Produits grande consommation », « Tendances alimentaires », « Produits non-alimentaires », « Design » et « Métiers » (selon les prix concernés).

Précisions et cas des produits volumineux : article 4.3 du règlement

MERCI DE BIEN VOULOIR COCHER LA MENTION SOUHAITÉE CI-DESSOUS :

OUI je souhaite récupérer mes échantillons à l'issue de la manifestation (renvoi à ma charge)

NON je ne souhaite pas récupérer mes échantillons à l'issue de la manifestation.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées LSA de l'Innovation sont organisés par :

GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO

Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - France. Concours organisé du 12 mars 2018 au 19 octobre 2018

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Ce concours vise à récompenser les entreprises de la Grande Consommation française et européenne, industriels, distributeurs et acteurs des services, qui innovent dans leurs démarches ou leurs produits dans l'une des catégories suivantes :

ARTICLE 3 - LES PRIX – CATEGORIES

3.1 Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera le nombre de Trophées précisé dans les 9 catégories suivantes :

1 – Produits de Grande Consommation – 14 prix

Boissons alcoolisées - Boissons non-alcoolisées - Crèmerie/Ultrafrais - Entretien - Épicerie Salée - Épicerie sucrée - Fruits & Légumes - Hygiène/Beauté - Produits de la mer – Surgelés Salés – Surgelés Sucrés - Traiteur/Produits carnés - 100% Made in France PGC – International PGC (voir article 4.1)

2 – Tendances alimentaires – 3 prix

Bio - Nutrition Santé - Snacking

3 – Produits non-alimentaires – 14 prix

Ameublement - Décoration - Bricolage/Jardinage/Animalerie – Culture/Ecriture - Électronique grand public - Gros électroménager - Petit électroménager- Jeux et Jouets - Multimédias - Objets connectés - Services (carte et coffret cadeau, assurance...) - Textile/Sport/accessoires - 100% Made in France Non-alimentaire - International Non-alimentaire (voir article 4.1)

4 – Design - 2 prix

Alimentaire – Non-alimentaire

5 – Transition énergétique - 1 prix

Actions menées en 2018 dans le cadre de la transition énergétique (modification des modes de production et de consommation de l'énergie)

6 – Digitalisation du point de vente - 1 prix

Instaurer au sein d'un point de vente physique des applications digitales permettant d'accroître l'efficacité commerciale et d'optimiser l'expérience client.

7 – Métiers – 6 prix

Développement durable (produit ou démarche s'inscrivant dans une logique de développement durable) - Équipement de magasins - Marketing (opération, animation ou service visant à la promotion des marques et produits) - Merchandising (dispositif visant à rentabiliser l'espace commercial et optimiser l'implantation des rayons/linéaires) - Supply chain (solution, produit ou service permettant d'optimiser les flux et gagner en rentabilité) – Services et solutions

8 – Campagnes de communication - 2 prix

Distributeur - Industriel

9 – Concepts distribution - 5 prix

Magasins alimentaires – Magasins non-alimentaires – Site e-commerce – Application m-commerce – Stratégie Cross-canal (démarche et dispositif pour faciliter le parcours d'achat entre plusieurs canaux de vente)

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 En outre, le jury décernera six (6) Trophées spéciaux sur la base de propositions du Comité Rédactionnel de LSA, hors dossiers de candidature déposés :

10 – Personnalité de l'année - 6 prix

Industriel PME-TPE - Industriel PME-ETI - Industriel Multinationale - Distributeur alimentaire - Distributeur non-alimentaire - Distributeur e-commerce

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées LSA de l'Innovation, les candidats doivent impérativement :

4.1 Proposer un produit, une réalisation ou une démarche innovante commercialisés ou mis en œuvre entre le 1^{er} Octobre 2017 et le 15 novembre 2018. Ces produits/réalisations doivent être conçus et/ou fabriqués en France et/ou en Europe et distribués ou mis en œuvre en France dans un circuit de grande distribution.

Pour les prix « 100% Made in France » tels que mentionnés dans les catégories, les produits doivent être intégralement conçus, fabriqués et distribués en France en grande distribution.

Pour les prix « Internationaux » tels que mentionnés dans les catégories, les candidats doivent proposer un produit alimentaire ou non alimentaire, dont la marque n'est pas commercialisée en France, au moment du dépôt de dossier, dans un réseau de grande distribution. En revanche, ce produit doit être commercialisé dans un circuit de grande distribution à l'international entre le 1^{er} Octobre 2017 et le 15 novembre 2018.

Le candidat devra être en mesure de justifier les dates de commercialisation / mise en œuvre des produits et réalisations.

4.2 Compléter le **BULLETIN D'INSCRIPTION** en ligne sur le site Isa-conso.fr rubrique EVENEMENTS ET FORMATIONS sur le lien <https://evenements.infopro-digital.com/Isa/trophee-st-2> et acquitter le droit d'inscription pour chaque dossier présenté (tarifs disponibles sur le site), tel qu'indiqué:

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
 - par chèque à l'ordre de Groupe Industrie Services Info à réception de facture
 - par virement bancaire à réception de facture :
- Domiciliation : NATIXIS Paris
Banque : 30 007 - Code guichet : 99999 - N° de compte : 04066398000 - Clé RIB 43
BIC : NATXFRPPXXX - IBAN : FR76 3000 7999 9904 0663 9800 043

4.3 Déposer un dossier de candidature comprenant:

a) **Le dossier** dactylographié et complet par email à l'adresse suivante : trophees.inno@Isa.fr

Le candidat pourra présenter un produit ou une réalisation dans plusieurs catégories sous réserve de :

- remplir autant de dossiers de candidature que de catégories choisies
- acquitter le droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

b) Pour les catégories « Produits de Grande Consommation » et « Tendances alimentaires », fournir **10 échantillons** de chacun des produits (ou gamme de produits) présentés et un minimum de **5 échantillons** pour les autres catégories.

Attention pour les produits volumineux, un visuel ou une vidéo peuvent suffire : il est conseillé de prendre contact avec nos services au préalable.

Ces échantillons sont indispensables pour la présentation des produits aux membres du jury.

Les échantillons doivent être adressés à l'adresse suivante :
Groupe Industrie Services Info – « Trophées LSA de l'Innovation »
Charline Demay
Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony

Ces échantillons devront parvenir à l'organisateur :

- **avant le 19 octobre 2018**, pour les produits non périssables et non frais
- **début novembre 2018** (les dates exactes seront communiquées ultérieurement) pour les produits frais et/ou périssables.

Il faudra impérativement respecter les horaires de livraison suivants : 9h-12h15 et 14h-18h30.

Au-delà de ces dates et horaires limites de réception des produits, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de la non-représentation du produit lors du jury.

- c) Un **dossier de presse** est recommandé pour compléter le dossier, imprimé en 5 exemplaires papier et à envoyer à l'adresse ci-dessus.
- d) Un **montage audiovisuel informatique** (max 3 minutes) présentant le produit, la réalisation objet de la candidature (formats acceptés : .ppt, .mov, .mp4)
 - Il est **obligatoire** pour la catégorie « Campagnes de communication ».
 - Il est **conseillé**, pour les catégories suivantes :
 - > Transition énergétique
 - > Métiers
 - > Concepts Distribution
 - Il est **autorisé** pour les autres catégories s'il apporte un intérêt manifeste à la bonne compréhension du jury.

Ce montage sera présenté aux membres du jury pendant les délibérations et pourra être diffusé pendant la remise des Prix.

Les dossiers de candidature complets doivent être impérativement envoyés avant le 19 **octobre 2018 par email à l'adresse du concours.**

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un trophée.

Pour plus d'informations sur les candidatures contactez MARLÈNE HERVOUET au 01 77 92 98 76 ou marlene.hervouet@infopro-digital.com

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, brevets, dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA de l'Innovation dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.**

ARTICLE 6 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du secteur de la grande consommation (industriels, distributeurs et experts). Ils sont sélectionnés pour leurs expertises marketing, commerciale et technique, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le Jury se réunira en novembre 2018 afin d'examiner l'ensemble des dossiers complets et désigner les lauréats dans les 9 catégories de Trophées.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les critères suivants seront pris en compte sans que cette liste soit exhaustive ni que le poids de chacun d'eux ne soit défini :

- Originalité de la démarche
- Caractères de l'innovation
- Potentialité de marché.

Un vote dégage un premier tri de finalistes. À l'issue de ce premier scrutin, les finalistes seront départagés par un vote à bulletin secret. Les résultats resteront secrets jusqu'à la cérémonie de remise des prix le 12 décembre 2018 (date prévisionnelle).

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

ARTICLE 7 - UTILISATION DES NOMS ET LOGOS "TROPHÉES LSA DE L'INNOVATION"

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser le nom et le logo Trophées LSA 2018 de l'Innovation dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le 12 décembre 2018 (date prévisionnelle). Les nommés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de recevoir leur prix (s'ils sont désignés Lauréat par le Jury). Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la remise des prix.

ARTICLE 9 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société GISI font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. GISI, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements organisés par toute société du groupe INFOPRO DIGITAL.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de GISI afin de leur envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à :

Groupe Industrie Services Info, « Trophées LSA de l'Innovation », Charline Demay, Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony ou cnil@gisi.fr

ARTICLE 10 – DIVERS

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony le 27 juin 2018